

La réglementation en vigueur nous contraint de **réduire nos déchets** enfouis sur le site de Berbiac, de **30 % d'ici début 2020**.

En 2017, le tonnage total de ces déchets a diminué de **2,6 %** mais **nous sommes encore très loin d'atteindre l'objectif !**

Force est de constater que la communication, la sensibilisation et la médiation n'ont pas joué leurs rôles de leviers.

Il est nécessaire que le rapport de chacun face aux déchets évolue et un changement de comportement est essentiel.

Le Smectom du Plantaurel répond à un appel à projet de l'**ADEME** pour la mise en œuvre sur son territoire de la **redevance incitative**. Celle-ci mettrait un terme à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**), qui se base sur la valeur locative du foncier bâti et non sur la production réelle de déchets. **Elle permettra également de réduire les déchets grâce à une meilleure gestion des ménages, des entreprises et des collectivités.**

La redevance incitative, kesako ?



Un abonnement

qui vous permettra d'accéder aux services du Smectom (accès aux déchèteries, traitement des déchets, tri des emballages, sacs jaunes...)



Un forfait

en fonction du volume de votre bac.

Douze collectes annuelles devraient être comprises dans ce forfait. Des aménagements de forfait sont à l'étude pour certains types de cas.



Une part variable

Si vous avez besoin de sortir votre bac plusieurs fois par mois, les levées supplémentaires vous seront alors facturées.

Mai
2018

Candidature du Smectom du Plantaurel à l'appel à projet **ADEME** pour l'obtention de financements.

2018
à
2022

Développement du projet en fonction des spécificités du territoire.

Mise en place des outils de réduction (*bacs individuels, compostage collectif...*)

2021

Année de facturation à blanc pour apprendre à maîtriser la nouvelle facture et ajuster les gestes de tri et d'évitement des déchets à la maison et au travail.

2022

Redevance incitative